



DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84 Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 décembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 71

Présents : 55

Pouvoirs : 5

Votants : 60

Pour : 53

Contre : 5

Abstention : 2

L'an deux mil vingt-deux, le 7 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Verneuil d'Avre-et-d'Iton, sous la présidence de Madame Nathalie NOËL.

Etaient présents :

MMS. Claude AMIGON, Philippe BACCARO, Laurant BAÏSSAS, Yves BARÈS, Véronique BAUDOUIN, Mohamed BENSALAH, Jean-Luc BODEY, Colette BONNARD, Nicole BOUCHER, Richard BOUCHERIE, Jean-Luc BOULOGNE, Emmanuel BOURLON DE ROUVRE, Patrick BRAULT, Jean-Luc BRISSET, Sylvain BROUDIN, Damien BRUNET, Françoise BULARD, Gilles CHATEAUGIRON, Michèle CHAUVIÈRE, Gérard CHÉRON, Maryvonne CHOISSELET, Sylvie CORMIER, Charles DE SELLE DE BEAUCHAMP, Annie DEPRESLE, Gérard DERYCKE, Geneviève DHEYGERS, Aurélien DOUBLET, Géraldine DUMOUTIER, Noëlla ENAUX, Marie-Claude FRANCHET, Mylène GAJIC, Nathalie GICQUIAUD, Michel GOSSET, Fabien GOUTTEFARDE, Michel GRUDÉ, Denis GUITTON, Claude LAINÉ, Xavier LEBON, Delphine LEPELTIER, Denis LOUVARD, Pauline MOUTONNET, Michel NOÉ, Nathalie NOËL, Antoine NOËL, Michel OSMOND, Alain PETITBON, Jules PRIVÉ, Jean-Claude PROVOST, Lydie REBER, Frédéric REY, Thierry ROMERO, Michel SAMON, Jean-Claude SURMULET, Guido VANDEWALLE, Eric WOHLSCHLEGEL

Excusés :

MMS. Max AUFFRET, Charles-Alexandre AUVRAY, Hélène BIQUET (Pouvoir à Guido VANDEWALLE), Patrice BOUDEYRON, Françoise COMPAGNON (représentée par Yves BARÈS), Raymond CORNET (représenté par Michel NOË), Jocelyne DE TOMASI (Pouvoir à Denis GUITTON), Sophie DELHÔME, Sébastien JOUSSET, Fabienne LEFORT (Pouvoir à Laurent BAÏSSAS), Marc MORIÈRE (représenté par Sylvain BROUDIN), Philippe OBADIA (Pouvoir à Charles DE SELLE DE BEAUCHAMP), Alexandre POURVU, Yves-Marie RIVEMALE (départ à 18h48), Geneviève SAS (Pouvoir à Sylvie CORMIER), Chantal TOPART

Absents :

MMS. Vincent BONTE, Jacqueline GOUGIS, Noëlle TANGUY

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Luc BOULOGNE

DÉCHETS - Tarification 2023 des dépôts professionnels en déchèterie

Vu les articles L2224-13 à L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Interco Normandie Sud Eure définissant la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés ;

Vu le règlement intérieur des déchèteries adopté en Conseil de communauté le 20 novembre 2019 dans le cadre de ses statuts, l'Interco Normandie Sud Eure a en charge les hauts de quais des déchèteries de Breteuil, Mesnils-sur-Iton et Verneuil d'Avre-et-d'Iton ;

Il est rappelé au Conseil que les établissements publics de coopération intercommunale qui bénéficient de la compétence prévue à l'article L2224-13 peuvent instituer une tarification pour les professionnels dans le cadre du dépôt de déchets en déchèterie.

Chaque année, l'Interco Normandie Sud Eure établit les tarifs de facturation des dépôts professionnels, basés sur les coûts de traitement facturés par le SETOM, syndicat de traitement. La majeure partie des tarifs sont établis au mètre cube, les déchèteries ne disposant pas de pont-bascule pour peser les dépôts. Les volumes déposés sont évalués par l'agent de déchèterie et le déposant.

Tout ce travail a été réalisé dans le cadre de la Commission Déchets qui a ainsi pu établir les tarifs TTC pour l'année 2023, présentés dans le tableau ci-dessous :

Filières	Tarifs 2022	Proposition tarifs 2023
Encombrants Incinérables	60,00 €/m ³	60,00 C/m³
Bois	27,00 €/m ³	27,00 C/m³
Déchets verts	14,00 €/m ³	14,00 C/m³
Gravats	85,00 €/m ³	88,00 C/m³
Plâtre	75,00 €/m ³	77,00 C/m³
Amiante	500,00 €/m ³	520,00 C/m³
DDS	3,00 €/kg	3,00 C/kg
DEEE	0,25 €/kg	0,25 C/kg

Les densités sont issues de l'ADEME et permettent la conversion d'un poids en volume.

Les établissements soumis à cette tarification sont notamment :

- Tous les établissements professionnels privés
- Les établissements scolaires publics et privés
- Les établissements hospitaliers publics et privés

Considérant le règlement de collecte adopté au Conseil communautaire du 21 février 2018 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Déchets du 19 octobre 2022 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 30 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** les tarifs pour les dépôts professionnels en déchèteries pour l'année 2023 tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le : **13 DEC. 2022**
La Présidente,
Nathalie NOËL

